

## Réunion informative pour maîtriser le Budget participatif gersois



Réunion informative pour maîtriser le Budget participatif gersois

Le Conseil départemental a mis en place le « Budget participatif 3 », une procédure de soutien à des associations volontaires par le biais d'une votation citoyenne.

Trois associations miélanaises présentent une demande de subvention validée par la commission citoyenne d'évaluation :

**2048 – Aménagement du chemin de randonnée de la Tannerie.** L'idée de l'association de randonnées Lous Quarantapes consiste en l'aménagement d'un itinéraire de randonnée sur la commune de Miélan qui s'appelle chemin de la Tannerie, sur trois kilomètres avec des plantations d'arbres et d'espaces détente et d'observations (tables, bancs, poteaux). Montant du budget 7.000 €.

**5069 – Rénover un équipement de sol et mettre en place une protection murale.** Le Judo Club miélanais sollicite vos suffrages pour remplacer des tatamis anciens dégradés et mettre en place une protection murale à la périphérie de l'aire d'évolution. Ce nouvel équipement permettra une meilleure utilisation d'un espace solidaire dédié à plusieurs associations et sollicité quotidiennement. Montant du budget 8.660 €.

**5070 – Circuit de découverte touristique et historique de Miélan.** Le projet porté par le Nouveau Cercle Historique et Archéologique de Miélan et le Photo club miélanais veut mettre en place un circuit de découverte de Miélan via des plaques informatives avec du texte et des illustrations. Ces plaques seront créées pour les bâtiments les plus marquants, et présentant un caractère historique ou touristique certain. Montant du budget 15.000 €.

Ces trois projets ont pour dénominateur commun, l'accord avec la municipalité dans leur élaboration et leur présentation.

Aujourd'hui, les trois associations miélanaises ont présenté leurs projets et la procédure de vote aux membres du club Générations Mouvement puis en soirée au cours d'une réunion publique. Des flyers explicatifs ont aussi été distribués.

**Pour voter, il conviendra de se rendre sur le site dédié au Budget participatif et suivre les indications pour retenir les trois propositions préférées :**

<https://budgetparticipatif.gers.fr/dialog/budget-participatif-gersois-2023/section/comment-voter#section-menu>

Il est aussi possible d'effectuer un vote avec un bulletin papier à déposer dans une urne présente sur les marchés hebdomadaires. La liste des dates de présence est publiée sur le site du Budget participatif : <https://budgetparticipatif.gers.fr/>



Mielan Budget 04042024 Generations Mouvement (3).JPG



Mielan Budget 04042024 Réunion publique (5).JPG

## Budget Participatif Gersois



### Votez pour les trois projets de Miélan !

**#2048 - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE RANDONNÉE DE LA TANNERIE** - Projet porté par le club de randonnée LOUS QUARANTAPES.

**#5070 - CIRCUIT DÉCOUVERTE TOURISTIQUE ET HISTORIQUE DE MIÉLAN** - Projet porté par le Nouveau Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Miélan (et le Club Photo Vidéo de Miélan)

**#5069 - RÉNOVER UN ÉQUIPEMENT DE SOL ET METTRE EN PLACE UNE PROTECTION MURALE** - Projet porté par le JUDO CLUB MIÉLANAIS

Le **Conseil Départemental du Gers** a relancé son Budget Participatif Gersois pour la période 2023-2025. Cette 3ème édition (**BPG#3**), sera articulée autour de deux campagnes de votes pour un budget total d'1 million d'euros (500 000 €/an sur deux années).

Sûite au dépôt des idées et à la validation des projets par la Commission Consultative Citoyenne, le Budget Participatif Gersois #3 est entré dans la phase de la votation citoyenne.

Du **23 mars au 30 avril 2024 à minuit**, toute personne physique peut voter **obligatoirement pour 3 projets différents**, sans condition d'âge ni de lieu de résidence, par papier sur un marché du Gers ou par internet.

**Seuls les projets ayant le plus de votes obtiendront une subvention.**

L'**agenda des votations** sur les marchés est accessible sur :  
<https://budgetparticipatif.gers.fr/>

Trois projets Miélan 1.jpg

## Comment voter par internet pour les projets de Miélan ?

Pour le vote par internet, il faut disposer obligatoirement d'une **adresse de messagerie**.

1. **Créer un compte** sur le site du Budget Participatif Gersois :  
<https://budgetparticipatif.gers.fr/register>

2. Une fois le formulaire du site rempli et envoyé, un message du BPG#3 est envoyé sur votre adresse de messagerie : aller alors sur sa messagerie et **cliquer sur le lien** dans le message envoyé par le BPG#3.

3. Ensuite aller remplir la page de connexion du site du BPG#3 :  
<https://budgetparticipatif.gers.fr/login>

(Il faudra indiquer le nom, le prénom, la date de naissance et le code postal.)

4. Le site renvoie sa page d'accueil : défiler la page et cliquer sur :

**Accéder**

5. La page des projets est alors affichée : mettre '#2048 #5070 #5069' dans le champ sous **Rechercher**.

6. Une page avec les seuls projets de Miélan s'affiche. Il faut sélectionner individuellement ensuite chacun des trois projets pour cliquer alors sur :

**Vote - BPG3**

Je sélectionne ce projet

**Ne pas hésiter à diffuser largement autour de vous.**

**Merci pour votre soutien !**

Trois projets Miélan 2.jpg